

DOCUMENT DE POLITIQUE SUR

LA PRÉVENTION DE LA

VIOLENCE BASÉE SUR L'IDENTITÉ

AU BURUNDI

AIPG BUREAU DES PROGRAMMES D'AFRIQUE
Plot 1-3 Coral Crescent,
Lower Kololo Terrace
Kampala Uganda
www.auschwitzinstitute.org

Table of Contents

1.0	Contexte	3
1.1	Conflits Basés sur l'Identité.....	3
1.2	Histoire Précoloniale	4
1.3	Histoire Coloniale	4
1.4	Histoire Post-Coloniale	4
2.0	Cadres juridiques et institutionnels pour faire face aux conflits d'identité.	5
2.1	La Constitution	5
2.2	L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation	5
2.3	Le législatif	6
2.4	Conseils nationaux.....	6
2.5	La Commission des droits de l'homme	6
2.6	Promotion des groupes défavorisés	7
3.0	Lignes de faille pour la violence ethnique au Burundi	7
3.1	La déficience de démocratie, gouvernance et état de droit	7
3.2	Institutions de gouvernance faibles	7
3.3	Divisions ethniques au Burundi.....	8
3.4	La construction de cadres, de stéréotypes et d'identités.....	8
3.5	Violence structurelle.....	8
3.6	Ethnicité dans la formation des partis politiques et les élections	9
3.7	Dimension régionale et réfugiés	9
3.8	Corruption	10
4.0	Recommandations politiques	10
4.1	Gouvernement central.....	10
4.2	Organisations de la société civile	12
4.3	Partis politiques.....	13
4.4	Institutions culturelles ou traditionnelles	14
4.5	Acteurs internationaux	14
5.0	CONCLUSION	14

1.0 Contexte

Cette note d'orientation examine le contexte historique des conflits ethniques au Burundi, les lignes de fracture existantes pour la réapparition du conflit et fournit des recommandations des divers acteurs pour prévenir les conflits d'identité dans le pays. Le Burundi est très fragile avec 11,8 million habitants, et le troisième pays le plus densément peuplé Afrique Subsaharienne avec environ 435 habitants par kilomètre carré en 2015. La population du pays est en augmentation rapide et devrait doubler dès 2040. La population est composée de trois groupes ethniques: la majorité Hutu (85% de la population), le deuxième groupe Tutsi (14% de la population) et une très petite minorité de Twa (1%)¹. Depuis 2014, le Burundi compte trois langues officiellement reconnues: le Kirundi, le Français et l'Anglais, dont seul le Kirundi est parlé par la grande majorité de la population et reconnu par la Constitution Burundaise de 2005 comme langue officielle². Il borde le Rwanda au Nord, la Tanzanie à l'Est et au Sud et la République Démocratique du Congo à l'Ouest. Sa population augmente rapidement de plus de 3% par an et elle devrait doubler dès 2040³.

L'histoire du Burundi en tant que pays indépendant est caractérisée par une forte instabilité politique et une violence due à la polarisation ethnique. Depuis les premiers jours de l'indépendance, les Burundais ont principalement accédé au pouvoir politique et l'ont contrôlé par la violence, par laquelle le pays a changé de direction 12 fois et six d'entre eux étaient des coups d'État militaires. Les élections de 2005 ont marqué un changement radical par rapport au passé, car elles ont créé un réel optimisme et ont finalement apporté une stabilité temporaire au Burundi. Cependant, le favoritisme politique et la fragilité ont continué de menacer le développement de la nation et, ces dernières années, le parti au pouvoir a tenté de rééquilibrer en sa faveur les mécanismes de partage du pouvoir inscrits dans l'Accord d'Arusha⁴.

1.1 Conflits Basés sur l'Identité

Un conflit basé sur l'identité survient lorsque l'identité (ethnicité, croyance, race et religions) est utilisée comme facteur de mobilisation pour concurrencer ou se battre pour des intérêts incompatibles. Pour comprendre la violence identitaire, plusieurs cadres théoriques peuvent être utilisés. La théorie de l'identité sociale peut être utilisée pour comprendre l'influence de l'identité sur la violence⁵. La théorie de l'identité sociale observe que les identités se construisent socialement dans un groupe (collectivité) auquel les individus appartiennent, par leur connaissance d'appartenance, les liens de solidarité développés et les actions collectives avec le groupe. Cela produit une distinction entre «ceux qui sont dans le groupe» et «ceux qui sont hors de groupe». Les conflits d'identité émergent avec l'intensité lorsqu'une communauté, en réponse aux besoins fondamentaux non satisfaits, notamment en matière de sécurité sociale et économique, décide de renforcer son influence collective et de lutter pour une reconnaissance politique⁶ pour accéder au pouvoir et aux ressources nécessaires pour répondre à ces besoins.

¹ World Bank (2018). Republic of Burundi: Addressing Fragility and Democratic Challenges to reduce poverty and Boost Sustainable Growth. Systematic Country Diagnostic Report. IDA, June 15, 2018. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/655671529960055982/pdf/Burundi-SCD-final-06212018.pdf>

² See, Languages of Burundi, Wikipedia (accessed on March 9, 2017), https://en.wikipedia.org/wiki/Languages_of_Burundi

³ The 2015 Revision (UNDESA 2015). Burundi's population projection assumes a medium fertility variant and is derived from the World Population Prospects

⁴ See World Bank (2018)

⁵ <https://www.annualreviews.org/doi/pdf/10.1146/annurev-polisci-042016-024408>

⁶ Lederach, J.P. (1997). Building Peace: Sustainable Reconciliation in Divided Societies. United States Institute of Peace. Washington, DC.

1.2 Histoire Précoloniale

À partir du XVI^e siècle, la région s'organise en royaume, sous l'autorité d'un roi (Mwami) avec une autorité à la fois traditionnelle et spirituelle. Hutus, Tutsis et Batwa cohabitaient dans ce royaume sous un système d'administration composé à la fois de chefs Hutus et Tutsis. Les deux groupes se sont homogénéisés et ont adopté la même langue (Kirundi). Il y eut expansion et conquête territoriales, et le parti vaincu fut obligé de rendre hommage au roi. Les Batwa, qui n'avaient pas de système centralisé de gouvernance et n'étaient organisés qu'au niveau familial, étaient presque toujours les destinataires de ces conquêtes⁷. Le pouvoir de la monarchie pouvait être arbitraire, malgré l'existence d'institutions de régulation sociale comme le Mwami, et le roi avait un pouvoir absolu sur la vie de tous les peuples et leurs biens.

1.3 Histoire Coloniale

Le premier contact entre Burundi et les Européens était avec des explorateurs et des missionnaires. En 1890, les Allemands ont mis le Burundi (alors appelé Urundi) sous leur contrôle. Avec le Rwanda (Ruanda) et le Tanganyika (Tanzanie), cette région est devenue connue sous le nom d'Afrique Orientale Allemande. En adoptant un système de «Domination Indirecte», l'impact de la colonisation allemande était insignifiant. Après la défaite de l'Allemagne lors de la Première Guerre Mondiale, le territoire du Ruanda-Urundi a été confié à la Belgique pour être administré sous le mandat de la Société des Nations. Dès le début de son administration en 1916, les Belges ont poursuivi une politique de domination indirecte. À partir de 1925, il convertit les hiérarchies sociales informelles en structures rigides de gouvernement.⁸

1.4 Histoire Post-Coloniale

Lorsque le Burundi est devenu indépendant en 1962, il a adopté une monarchie constitutionnelle opposant la minorité Tutsi en tant que classe dirigeante à la majorité Hutu. Cela a abouti à la déclaration d'une République après un coup d'État militaire de 1966. L'indépendance a marqué le début d'une période de stabilisation grave de la région, caractérisée par des conflits interethniques. Des massacres à grande échelle ont eu lieu en 1965, 1972, 1988 et 1993. Ainsi, dès son accession à la souveraineté internationale en 1962, le Burundi a connu des troubles politiques et électoraux marqués par des violences amplifiées par des clivages ethniques entre la majorité Hutu et la minorité Tutsi.

En 1992, le Burundi a signé la Charte de l'unité nationale, qui a lancé l'expérience du multipartisme. Auparavant, le pays était dirigé par un parti unique dominé par les Tutsis, l'Union pour le Progrès National (UPRONA). Après de nombreuses années de turbulences, 1993 a vu la tenue des premières élections nationales multipartites fondées sur une nouvelle constitution, qui prévoyait un gouvernement inclusif sous un système présidentiel. Ndadaye Melchior du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU) et un Hutu, a remporté les élections présidentielles, devenant ainsi le premier membre de sa communauté à occuper la plus haute fonction du pays⁹.

Le mandat de Ndadaye a été de courte durée et il a été tué 3 mois après son ascension lors d'un coup d'État, qui a plongé le pays dans la guerre civile, l'anarchie et a entraîné le déclenchement

⁷ Lewis J, *The Batwa Pygmies of the Great Lakes Region* 5 (2000).

⁸ Lemarchand, R, Martin, D (1973) *Selective genocide in Burundi*. London: Minority Rights Group.

⁹ Lemarchand, R (1994) *Burundi. Ethnic Conflict and Genocide*. Cambridge: Woodrow Wilson Center Press.

de massacres à grande échelle dans lesquels plus de 300000 personnes sont mortes, et d'autres ont fui vers les pays voisins - la République Démocratique du Congo (RDC), la Tanzanie, l'Ouganda et le Rwanda. D'autres sont devenus des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI)¹⁰. Son prédécesseur, Cyprien Ntaryamira, un autre Hutu, est mort dans un accident d'avion avec son homologue Rwandais, Juvénal Habyarimana, qui a encore inauguré une période d'obscurité dans les deux pays voisins.

L'insécurité au Burundi s'est poursuivie jusqu'à ce que l'armée dirigée par le major Buyoya, un chef Tutsi, prenne le pouvoir en Juillet 1996, une décision qui a conduit à la naissance de nouveaux mouvements rebelles Hutus qui ont contesté l'hégémonie Tutsie. Mais le Burundi a été sauvé d'un chaos supplémentaire grâce à l'intervention d'acteurs régionaux et internationaux qui ont également imposé des sanctions au gouvernement Buyoya. grâce à ces initiatives, et sous la direction des anciens présidents Julius Nyerere et Nelson Mandela, les parties Burundaises ont signé l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation le 20 Août 2000.

2.0 Cadres juridiques et institutionnels pour faire face aux conflits d'identité.

2.1 La Constitution

La Constitution de Mars 2005 est le point de référence clé dans la gestion des conflits au Burundi. Sur le plan constitutionnel, le pouvoir exécutif est exercé par un président de la République assisté dans l'exécution de ce mandat par un vice-président, nommé par le chef d'Etat après avoir consulté l'Assemblée Nationale. Le président et le vice-président doivent appartenir aux différents groupes ethniques, partis politiques et coalitions de partis politiques, ou sont indépendants de différentes ethnies¹¹. Plusieurs articles de la constitution Burundaise visent à promouvoir l'harmonie ethnique, l'égalité et la répartition du pouvoir entre les différents groupes ethniques. L'Accord d'Arusha fait partie intégrante de la constitution actuelle. La constitution garantit un minimum de 30 % de femmes dans toutes les structures du gouvernement.

2.2 L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation

L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation (AAPR) d'Août 2000 est le pacte clé et fondamental qui a apporté beaucoup de changements dans le système juridique Burundais et continue de guider la politique de paix et de la réconciliation¹². C'est le premier règlement qui a introduit un processus de partage du pouvoir politique entre les deux principales catégories ethniques au Burundi en introduisant des quotas dans la composition de l'armée, du gouvernement, du parlement et même dans l'administration locale et les services publics. La plupart de ses dispositions sont reflétées dans la constitution actuelle¹³. Dans son analyse, Nkurunziza (2016) montre que la mise en œuvre a été sélective, favorisant des dispositions qui sont dans l'intérêt des différentes élites dirigeantes. Certaines des dispositions les plus importantes de l'Accord, telles que la création et la facilitation d'une Commission Nationale

¹⁰ <http://www.bi.undp.org/content/burundi/fr/home/countryinfo/>.

¹¹ Article 124 of the Constitution of the Republic of Burundi (2018).

¹² Arusha Peace and Reconciliation Agreement for Burundi (2000)

https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/Bi_000828_Arusha%20Peace%20and%20Reconciliation%20Agreement%20for%20Burundi.pdf

¹³ One can refer to the preamble of the Constitution of the Republic of Burundi (2005).

vérité et réconciliation crédible, n'ont jamais été prises au sérieux¹⁴. Une raison possible est qu'aucun des régimes successifs chargés de la mise en œuvre de l'Accord d'Arusha n'avait intérêt à revisiter un passé où leurs crimes pourraient être révélés. Toutes les élites qui ont dirigé le pays semblent bénéficier de «silences historiques». La décision du parti au pouvoir en 2015 de présenter le même candidat pour un troisième mandat présidentiel, ce qui semble violer l'accord d'Arusha, est une autre illustration de l'approche sélective de la mise en œuvre de l'accord d'Arusha. Une caractéristique essentielle de l'AAPR était l'utilisation de quotas ethniques pour attribuer des postes dans les deux chambres de la législature, au sein du gouvernement, dans le secteur de la sécurité et dans les entreprises publiques.¹⁵

2.3 Le législatif

Le parlement Burundais est bicaméral. L'Assemblée Nationale, avec le Sénat, assume la fonction législative de l'État¹⁶. Ils contrôlent et surveillent également l'action du Gouvernement¹⁷. Cependant, la fonction législative du Parlement n'est pas absolue. Le Président peut, sur avis de la Cour constitutionnelle, émettre un décret présidentiel qui modifie un acte du législatif¹⁸. L'étendue de la modification n'est cependant pas clairement définie dans la constitution. On se demande s'il existe des possibilités d'un décret présidentiel annulant complètement les objets de la législation.

2.4 Conseils nationaux

L'AAPR a jeté les bases de la création d'organes statutaires au Burundi qui fournissent des processus structurels pour la prévention de la violence identitaire et des atrocités de masse¹⁹. Celles-ci ont été inscrites dans les instruments juridiques²⁰ des pays qui ont créé, entre autres, le Conseil National pour l'Unité et la Réconciliation Nationales; l'Observatoire National pour la Prévention et l'Élimination du Génocide, des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'Humanité; et le Conseil National de Sécurité. La constitution donne en outre le mandat au gouvernement de garantir à ces conseils les moyens nécessaires à leurs opérations pour lutter contre l'impunité des crimes, promouvoir la prévention, la suppression et l'éradication des actes de génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, ainsi que des violations des droits humains, y compris ceux qui sont fondés sur le sexe. Celles-ci sont mises en œuvre à travers un vaste programme de sensibilisation et d'éducation pour la paix, l'unité et la réconciliation nationales

2.5 La Commission des droits de l'homme

En outre, le gouvernement a créé la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CIDH) en 2011. Cela a suscité des attentes et de l'optimisme pour toutes les communautés marginalisées. La CIDH est censée de défendre et de promouvoir les droits de l'homme au Burundi d'une manière indépendante, bénéficiant le statut «A», c'est-à-dire le plus haut label d'indépendance vis-à-vis des autorités au pouvoir conféré par l'ONU. Cependant, en Mai 2016, l'ONU a entrepris une revue spéciale du statut d'accréditation de la CIDH, à la

¹⁴ Nkurunziza, J. (2016a). "Timing and Sequencing of Post-Conflict Reconstruction and Peacebuilding in Burundi", in Arnim Langer and Brown, Graham (eds), *Building Sustainable Peace: Timing and Sequencing of Post-Conflict Reconstruction and Peacebuilding*, Chapter 13, Oxford, Oxford University Press, 223-242.

¹⁵ Estimated demographic proportions – not based on any post-colonial ethnic census but generally accepted among scholars and policy-makers – are 85% Hutu, 14% Tutsi, and 1% Twa.

¹⁶ Article 147 of the Constitution of the Republic of Burundi (2005). Oversight of exercise of presidential power is another function of parliament.

¹⁷ Article 158 of The Constitution of the Republic of Burundi (2005).

¹⁸ Article 161 of The Constitution of the Republic of Burundi (2005).

¹⁹ Arusha Peace and Reconciliation Agreement Article 7

²⁰ Article 275 of the Constitution of the Republic of Burundi (2018). Title XIII: Of the National Councils

demande de la FIDH et de son organisation membre au Burundi, la Ligue ITEKA²¹. Depuis Avril 2015, la CIDH a été observée pour minimiser ou ignorer les crimes commis par le régime au pouvoir qui ont conduit à une campagne contre la société civile indépendante, notamment pour empêcher le travail des défenseurs des droits humains.

Par conséquent, le Sous-comité d'accréditation de l'Alliance Mondiale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme des Nations Unies, chargé d'évaluer l'efficacité et l'indépendance des organes nationaux des droits de l'homme, a déclassé son statut de «A» à «B», ce qui a entraîné la perte de le droit de vote dans les forums internationaux. Cette dévaluation a eu des conséquences plus graves, notamment l'incapacité à attirer le soutien financier des donateurs internationaux

2.6 Promotion des groupes défavorisés

Les employeurs Burundais sont tenus de respecter les quotas ethniques (60% Hutu, 40% Tutsi) lorsqu'ils proposent des emplois. Le quota ethnique a été adopté au milieu des craintes de réethnisation de la politique et de la société, d'un contrôle accru sur la société civile et de relations tendues entre le gouvernement et ses partenaires de développement. Les réformes juridiques ont fait ressortir d'autres motivations et intérêts des partis dominants qui expliquent l'adoption et l'application des quotas.

3.0 Lignes de faille pour la violence ethnique au Burundi

Plusieurs facteurs continuent de démontrer que la violence fondée sur l'identité peut se reproduire au Burundi, notamment les suivants:

3.1 La déficience de démocratie, gouvernance et état de droit

le cadre juridique et institutionnel existant, le Burundi est confronté à une situation de démocratie faible, de bonne gouvernance et d'ordre politique fondé sur un «contrat social» entre le dirigeant et les gouvernés, qui fonde la citoyenneté. Les structures, les institutions, les cadres réglementaires et la culture de la démocratie et de la bonne gouvernance sont encore faibles. Par conséquent, il existe peu d'arènes pour exprimer la dissidence politique et l'absence d'une culture de partage du pouvoir national et local.

3.2 Institutions de gouvernance faibles

La fragilité politique du Burundi est à l'origine de la faiblesse de la gouvernance et des institutions associées. Le Burundi se classe 44e sur 54 pays selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (2019). Le Burundi a la plus forte détérioration de ses performances avec 11% entre 2010-2019 sur la sécurité et la sûreté, l'état de droit et la justice, la responsabilité et la transparence, l'administration publique et la lutte contre la corruption²². Il y avait une détérioration enregistrée de l'inclusion et de l'égalité, de la participation et avec des signes avant-coureurs sur les scores de genre. Le processus incomplet de renforcement de leur capacité de gouvernance et de leadership est un élément clé du piège de fragilité du Burundi. Les abus de corruption du système judiciaire, le manque de sécurité et d'accès au système judiciaire et la criminalité sont autant de préoccupations majeures. En effet, selon les

²¹ Burundi's local NGO and member organization of the International Federation for Human Rights that was banned 3rd January 2017

²² Mo Ibrahim 2020 Index Report <https://mo.ibrahim.foundation/iag/downloads>

indicateurs internationaux, le Burundi est l'un des pays avec les plus grands défis de gouvernance au monde²³.

3.3 Divisions ethniques au Burundi

Un facteur clé sous-jacent au défi social, politique et économique historique et contemporain au Burundi sont les divisions ethniques profondément enracinées et celles-ci expliquent la concurrence violente pour le pouvoir et les ressources. L'animosité persistante entre les Hutu et les Tutsi se manifeste dans une lutte politique à tous les niveaux de la société, caractérisée par des flambées préventives de violence ethniquement et politiquement mobilisée et par la lutte contre les attaques de groupes ciblés revendiquant la légitime défense. Les périodes prolongées d'aliénation des jeunes pour participer effective aux processus et activités politiques et économiques, et un accès limité à l'éducation, sont d'énormes obstacles qui empêchent ou retardent leur avancement personnel et leur transition vers des citoyens responsables. Il est allégué que le système éducatif du pays est discriminatoire et qu'avant la guerre, il a privilégié les Tutsis jusqu'en 2005. Malgré les efforts déployés pour mettre en œuvre un enseignement primaire gratuit et universel pour corriger ces inégalités historiques, les niveaux élevés de pauvreté font défaut au gouvernement et aux parents pour couvrir les coûts de base, par exemple matériel éducatif, uniformes, etc.

3.4 La construction de cadres, de stéréotypes et d'identités

Une source très importante de conflit est le processus cognitif où se construisent les histoires, les identités et les interprétations de la situation d'aujourd'hui. Un processus clé est une manipulation systématique par les élites de masses non éduquées et marginalisées, déclenchant des processus auto-entretenus de construction d'identités fondées sur la peur, la haine, la déshumanisation et les stéréotypes de l'autre. Peut-être la construction de connaissances la plus complexe au Burundi est «l'appartenance ethnique» qui, bien sûr, est aussi une source majeure de mobilisation, en particulier de la violence, pour contre attaquer et corriger les cadres de conflit dégradants. Les interprétations des atrocités historiques et la construction de cadres, de stéréotypes et d'identités qui légitiment les représailles contre les individus et les communautés sont un des principaux générateurs de conflits dans la région est l'interprétation historique des atrocités. Construire de telles histoires de manière à ce que le blâme puisse être attribué à un certain groupe constitue une cause «légitime» de rétribution.

3.5 Violence structurelle

La violence structurelle est au centre des conflits au Burundi. Cela comprend la pauvreté extrême - et croissante -, l'exclusion ou la marginalisation de la majorité des droits économiques, sociaux, humains et culturels, l'inégalité à tous égards, notamment celle des femmes, des jeunes et des enfants. C'est une situation qui crée des écarts de frustration grandissants tant dans les couches pauvres marginalisées des sociétés que parmi les diverses élites. Selon l'enquête de 2014, plus de six Burundais sur dix (6,1 million de personnes) sont pauvres et près de quatre sur dix (3,6 millions) vivent dans l'extrême pauvreté. La pauvreté est concentrée dans les zones rurales et les régions du Nord et du Centre-Est²⁴. Bien que l'agriculture soit l'épine dorsale de l'économie, de nombreux Burundais sont confrontés à la faim et à la malnutrition.

²³ See World Bank (2018).

²⁴ World Bank (2016) Burundi Poverty Assessment. Washington, DC

La production intérieure ne répond pas aux besoins de revenus ou de consommation du pays, ce qui oblige le Burundi à importer le déficit. Malgré ces importations, 35,6 était le score du Burundi en 2014 dans l'Indice Mondial de la Faim (IMF), le plus élevé sur 76 pays, soit près du double de la moyenne de 18,2 en ASS. Le niveau de la faim dans le pays a été qualifié d'extrêmement alarmant. En 2014, près de 70% de la population serait sous-alimentée, plus qu'aux Comores et en Érythrée (65,3 et 61,3% respectivement) et plus de trois fois la cible de l'OMD²⁵. Plus inquiétant encore est le fait que l'incidence de la malnutrition a fortement augmenté depuis le début des années 1990, alors qu'elle était relativement faible de 40%, et devrait atteindre près de 80% d'ici 2030, avant même de tenir compte des l'aggravation de l'insécurité alimentaire associée aux troubles politiques des deux dernières années²⁶.

3.6 Ethnicité dans la formation des partis politiques et les élections

Le Burundi a un système politique multipartite, mais la plupart des partis sont mobilisés selon l'ethnicité pour représenter différents groupes ethniques, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Parti politique	Association ethnique
1	Conseil National Pour la Défense de la Démocratie (CNDD)	Petite faction de l'ancien principal groupe rebelle Hutu
2	Conseil National Pour la Défense de la Démocratie – <i>Forces pour la Défense de la Démocratie</i> , (CNDD-FDD)	La plus grande faction de l'ancien principal groupe rebelle Hutu
3	Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU)	Un parti à majorité hutu qui a remporté les élections de 1993.
4	Mouvement pour la Réhabilitation du Citoyen – Rurenzangemero (MRC – Rurenzangemero)	Un parti à prédominance Tutsie
5	<i>Parti pour le redressement National</i> (PARENA)	Un parti à prédominance Tutsie
6	<i>Union pour le Progrès National</i> (UPRONA)	Une majoritairement Tutsi, ancienne seule partie légale

Les élections et la formation des partis politiques au Burundi ont été témoins de la manipulation de l'ethnicité par des politiciens qui mobilisent leurs partisans le long de lignes tribales. Cela était observable en 2005 lorsque le CNDD-FDD, dirigé par Pierre Nkurunziza, a remporté les élections présidentielles; et aux élections de 2020 où le Congrès national pour la liberté a choisi Agathon Rwasa comme candidat²⁷. Gaston Sindimwo, le premier vice-président du Burundi, candidat à l'Union pour le progrès national, Dieudonné Nahimana²⁸, Léonce Ngendakumana, Francis Rohero et Domitien Ndayizeye se sont également présentés aux élections.

3.7 Dimension régionale et réfugiés

Les conflits au Burundi ont des dimensions et des préoccupations régionales, y compris la menace des groupes rebelles armés qui opèrent toujours en RDC et les tensions avec le Rwanda.

²⁵ IFPRI Global Hunger Index 2014

²⁶ See World Bank (2018).

²⁷ [Burundi opposition party picks Agathon Rwasa to run for president](#) Al Jazeera, 16 February 2020

²⁸ Griffin, Jo (2020-03-10). "'Not just where people kill each other': the man hoping to transform Burundi". *The Guardian*. ISSN 0261-3077. Retrieved 2020-03-10.

Le problème des réfugiés a été extrêmement politisé car les rapatriés sont confrontés aux défis persistants de réintégration en raison de différences dans les politiques, de ressources limitées et de pressions sociales. Ainsi, la plupart des problèmes qui ont conduit aux précédents conflits n'ont jamais été résolus, contribuant aux peurs et tensions existantes qui empêchent la guérison de la majorité des victimes.

3.8 Corruption

Il existe encore des griefs concernant la corruption politique favorisant les membres du parti au pouvoir et un système de gouvernance discriminatoire, judiciaires, militaires et autres secteurs publics contrôlés par des ethnies. Par exemple, les institutions publiques emploient plus de 75% des travailleurs formels du pays et représentent près d'un tiers de l'emploi salarié non agricole global. Cependant, l'évolution du secteur public a été dans une large mesure motivée par le favoritisme et la nécessité de la cooptation d'anciens et potentiels supporters plutôt que par des critères méritocratiques. Néanmoins, le favoritisme politique reste, dans la pratique, le principal moteur de l'allocation des ressources au sein du secteur public et le principal critère de sélection des employés du secteur public.

4.0 Recommandations politiques

4.1 Gouvernement central

a) Renouveler la confiance de la population au gouvernement et ses institutions en tant que caractère essentiel d'un gouvernement inclusif et participatif. Les options politiques connexes devraient accroître l'efficacité et accroître la capacité du gouvernement à travailler avec les communautés pour définir et développer des stratégies pour mettre en œuvre la fourniture de biens et services publics.

b) En tant qu'un objectif en long terme, le gouvernement devrait se concentrer sur le développement et le renforcement de structures d'incitation appropriées qui améliorent l'édification de la nation dans lesquelles les acteurs étatiques et non étatiques à travers les divisions ethniques et sociales de participer et revendiquer leur sense de la propriété. Les stratégies politiques connexes devraient aider à élaborer un processus large et participatif de construction d'une identité nationale Burundaise soutenue par une idéologie qui la lie à une utilisation efficace de l'autorité de l'État pour atteindre cet objectif. Cela implique également d'unifier la majorité de la population au sein de l'État - malgré la diversité ethnique, sociale, culturelle et / ou religieuse - et de favoriser une identité nationale inclusive reflétant le caractère et l'autorité de l'État souhaité.

c) Développer une approche régionale (au sein de la région des Grands Lacs) pour remédier aux goulots d'étranglement persistants à l'unité nationale, par ex. la question des réfugiés. Les options politiques connexes devraient tenir compte des implications régionales qui nécessitent une coordination et un engagement régionaux en matière de développement, de paix et de stabilité.

d) Adopter une approche équilibrée dans la mise en œuvre de l'accord d'Arusha, qui trace clairement l'histoire du conflit au Burundi et les stratégies pour sa gestion et des solutions possible. Compte tenu du contexte controversé dans lequel l'Accord a été conclu et des

complexités de sa mise en œuvre, les options politiques connexes devraient chercher à trouver un équilibre constructif entre le respect de l'Accord et de la Constitution et la nécessité de faire preuve de pragmatisme dans la gestion des affaires de l'État.

e) S'engager à une démocratisation rigoureuse aux niveaux national et infranational en développant les institutions de participation politique et d'inclusion dans la prise de décision au niveau national et communautaire indépendamment de l'appartenance ethnique. Les options politiques connexes devraient soutenir la construction d'une infrastructure démocratique rigoureuse pour améliorer les conditions de vie et réduire l'isolement des groupes minoritaires aux frontières et réduire l'opposition.²⁹

f) Fournir à tous une éducation de base obligatoire, gratuite et de qualité, afin de réduire l'écart d'analphabétisme, de constituer une population qualifiée et employable indépendamment de l'origine ethnique et dans toutes les régions du pays. En outre, à travers la scolarité, les options politiques connexes devraient mettre l'accent sur l'instruction et la sensibilisation des jeunes à une idéologie sociopolitique appropriée et inclusive. Un programme national pour l'édification de la nation devrait être élaboré et mis en œuvre, offrant une perspective plus inclusive de l'histoire du pays et un avenir orienté vers la paix, la stabilité et le développement.

g) Élargir les possibilités de formation professionnelle, en particulier, pour les jeunes dans les secteurs formel et non formel grâce à des programmes de qualification pour améliorer leur employabilité et faciliter la poursuite de l'esprit d'entreprise. Les stratégies politiques connexes devraient associer l'édification d'une culture démocratique au Burundi et l'autonomisation des jeunes qui font la majorité du pays en faveur de l'auto-promotion.

h) Renforcer le rôle des médias dans la création de communautés et la construction de l'unité nationale en diffusant des images et des messages de sensibilisation à travers les communautés en promouvant les sentiments nationalistes³⁰. Les options politiques connexes devraient contribuer à favoriser un sentiment d'appartenance collective et à bénéficier de l'État tout en atténuant ou en éliminant les identités qui divisent ces objectifs.

i) Fournir un mécanisme et des canaux pour améliorer et renforcer la confiance dans l'État parmi les citoyens en accédant aux informations pour éduquer le public sur les opportunités inclusives offertes par le gouvernement et la manière dont elles contribuent à améliorer les moyens de subsistance. Les stratégies politiques connexes devraient soutenir la mise en œuvre de programmes réels qui répondent aux besoins et aux intérêts locaux quels que soient l'âge, le sexe, le lieu ou le groupe ethnique. Cela peut également impliquer la décentralisation de la collecte d'informations et des centres de signalement dans les régions du pays pour aider à lutter contre les discours de haine, les crimes violents, la violence sexiste et les irrégularités qui compromettent la prestation de services au niveau local.

j) Le gouvernement et les acteurs étatiques devraient soutenir les structures existantes comme l'ONPGH et la CNIDH pour protéger et promouvoir les droits de l'homme et la prévention des conflits ethniques violents, des génocides et des atrocités de masse au Burundi, notamment en documentant, en rapportant et en prenant une position indépendante contre les violations graves qui peuvent être commis dans le pays. Les stratégies politiques connexes devraient soutenir

²⁹ ²⁹ Rosemarijn Hoeffte & Wouter Veenendaal (2019) The Challenges of Nation-Building and Nation Branding in Multi-Ethnic Suriname, *Nationalism and Ethnic Politics*, 25:2, 173-190, DOI: [10.1080/13537113.2019.1602371](https://doi.org/10.1080/13537113.2019.1602371)

³⁰ ³⁰ See, for example, Michael Billig, *Banal Nationalism* (London: Sage, 1995)

l'amélioration des systèmes et des institutions de protection des droits de l'homme pour devenir plus efficaces, et garantir l'état de droit et son application pour protéger les communautés particulièrement vulnérables et marginalisées. Cela comprend également le retour et la protection des réfugiés politiques résidant actuellement dans les États voisins contre les représailles, la grâce et la libération des défenseurs des droits humains dès prisons.

k) Institutionnaliser le dialogue communautaire facilité pour aider à la gestion des griefs au niveau local et au niveau du groupe. Les stratégies politiques connexes devraient assurer la complémentarité et renforcer le travail des gouvernements locaux, mené dans les langues locales et soutenu par les médias pour sensibiliser le publique aux différentes formes alternatives de résolution des conflits afin de contribuer à réduire la violence identitaire, la criminalité et le discours de haine.

l) Construire une communauté d'acteurs des OSC autonomes et capables de faire face à la menace et aux effets de la dimension identitaire de la politique Burundaise dans la gouvernance du pays. Les options politiques connexes devraient garantir que le travail des OSC va au-delà du rôle traditionnel de plaider pour promouvoir une représentation efficace des citoyens au sein du gouvernement et impliquer directement les communautés à travers les divisions ethniques pour participer aux projets et programmes des gouvernements locaux.

m) Fournir des incitations pour la prévention de la violence ethnique, là où les stratégies politiques connexes devraient soutenir: i) la création d'institutions de sanction et de dissuasion qui réduisent la préférence pour les comportements violents en augmentant le coût de la violence; ii) la création d'institutions de partage du pouvoir qui, en équilibrant, divisant et partageant le pouvoir, réduisent les incitations à s'engager dans la violence en augmentant les avantages de la paix et de la sécurité; iii) la création d'institutions redistributives en ce qui concerne les opportunités de croissance et de développement, et iv) le renforcement, en particulier, des institutions et mécanismes alternatifs de résolution des conflits en tant qu'incitations et moteurs essentiels de la non-violence.

4.2 Organisations de la société civile

a) Plaider de manière constructive et engager le gouvernement à ouvrir un espace permettant aux OSC de fonctionner comme des partenaires au service des communautés. Les stratégies politiques connexes devraient souligner l'importance de la société civile dans la construction de sociétés stables, le développement et la promotion des valeurs démocratiques, une culture civique et l'augmentation de l'égalité sociale, politique et économique et du développement humain, ce qui devrait être considéré comme important dans la prévention de la VBI au Burundi. Une telle contribution est essentielle à la réussite de l'édification démocratique de la nation en long terme³¹

b) Accroître le rôle des OSC dans le processus politique en établissant des partenariats entre les organisations communautaires et le gouvernement local. Les stratégies politiques connexes devraient favoriser des approches plus participatives de la prise de décision au niveau communautaire et améliorer la représentation politique dans les segments les plus marginalisés de la société, y compris les femmes, les enfants, les pauvres et les personnes vulnérables.

³¹ Stephenson, Carolyn . "Nation Building." *Beyond Intractability*. Eds. Guy Burgess and Heidi Burgess. Conflict Information Consortium, University of Colorado, Boulder. Posted: January 2005 <http://www.beyondintractability.org/essay/nation-building>

c) Investir dans la construction d'une agence civique des citoyens au Burundi, qui est essentielle pour renforcer la légitimité des institutions démocratiques, construire et améliorer la participation et l'engagement civiques dans les processus démocratiques, et renforcer la capacité des citoyens à exiger des comptes. Les stratégies politiques connexes devraient garantir que l'action civique parmi les citoyens améliore leur capacité à travailler en collaboration sur les différences d'identité, les idéologies partisanes, les différentes traditions religieuses, les revenus et la géographie pour relever les défis communs, résoudre les problèmes et créer un terrain d'entente.

d) Soutenir les forums de citoyens locaux, les organisations communautaires et autres organisations et processus locaux impliquant différents groupes identitaires pour participer efficacement aux processus démocratiques et de construction de la nation, tout en représentant efficacement leurs communautés.

e) Engagement constructif des médias traditionnels et nouveaux pour construire des récits appropriés pour améliorer les relations au sein et entre les groupes ethniques et l'État, et construire des images positives partagées de la société souhaitée et inclusive.

4.3 Partis politiques

a) Veiller à ce que la formation et les activités des partis politiques reflètent le caractère national d'un État unitaire au lieu d'augmenter les enclaves ethniques qui divisent. Les options politiques connexes devraient améliorer la participation politique de tous les citoyens et la contestabilité pendant le processus électoral, afin de réduire les inégalités d'accès au pouvoir politique et d'améliorer la responsabilité politique. Les politiques devraient en outre aider à démontrer une représentation politique efficace de tous les citoyens au sein du gouvernement et élargir l'inclusion sociale et économique pour aider à améliorer les relations au sein et entre les différents groupes ethniques et l'État. Cela concerne en particulier les jeunes des communautés et des zones géographiques marginalisées. Cela comprend également l'application et l'extension de l'exigence constitutionnelle de 30% des nominations gouvernementales pour être des femmes au-delà du Cabinet pour couvrir tous les secteurs du gouvernement.

b) Les politiques élaborées par les partis politiques pour guider les activités politiques et les programmes de développement devraient, entre autres priorités, converger autour de l'objectif commun d'éradiquer fondamentalement la discrimination et d'intégrer l'inclusion de tous les groupes ethniques. Les stratégies, modalités et conditions associées pour accéder à l'adhésion et participer aux activités des partis doivent être distinctement sensibles aux conflits et complémentaires dans la manière dont les membres collaborent durablement avec le gouvernement et d'autres parties prenantes pour créer et soutenir des opportunités de paix et de développement dans le pays.

c) Développer des politiques centrées sur les jeunes avec des directives juridiques et opérationnelles pour promouvoir à la fois le socio-avancement et l'auto-avancement des jeunes, comme stratégie pour réduire la préférence pour la violence pour répondre à leurs besoins spécifiques. En tant que politique, par exemple, créer un fonds de capital-risque pour les jeunes pour soutenir des programmes délibérés qui impliquent des jeunes dans des secteurs critiques du gouvernement, par exemple. santé, commerce et investissement, éducation, tourisme, etc., et veiller à ce que les entreprises et les organisations de jeunesse performantes se disputent effectivement les marchés publics. Le fonds devrait encore faciliter la formalisation des programmes et activités axés sur les jeunes dans le secteur informel pour pouvoir accéder aux

services de soutien offerts par le gouvernement, créer de nouvelles opportunités d'emploi et répondre aux préoccupations spécifiques des jeunes dans ce secteur.

d) Grâce à un engagement signé entre les membres des partis politiques, intégrer une formation obligatoire sur la prévention de la violence identitaire, la sensibilité aux conflits dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, la résilience et l'établissement de relations, entre autres. Les stratégies politiques connexes devraient chercher à éradiquer la mobilisation des circonscriptions politiques pour gagner des élections selon des critères ethniques, promouvoir le respect des différences sociales et politiques, tout en donnant aux candidats des partis les moyens de concourir efficacement et pacifiquement.

4.4 Institutions culturelles ou traditionnelles

a) La revitalisation des Bashingantahe, un corps traditionnel d'anciens du village élus pour leur vertu d'intégrité, pour utiliser leur influence pour établir des relations entre les communautés et fournir des moyens alternatifs de résolution des conflits au niveau local. Auparavant, ils jouaient un rôle très important en tant que mécanisme informel de résolution des conflits et, bien qu'ils ne donnent que des conseils, de nombreux conflits locaux sont résolus à ce niveau. Dans certaines localités, une rivalité existe entre les Bashingantahe et les représentants nommés du gouvernement local en raison d'un manque de séparation claire des rôles. Les politiques connexes devraient faciliter l'interaction des deux en tant qu'opportunité importante d'améliorer la cohésion sociale, la résolution des conflits et la prestation de services.

4.5 Acteurs internationaux

a) Fournir une expertise sous forme de partage des meilleures pratiques, des leçons apprises et faciliter les processus internes de prévention des conflits et de consolidation de la paix qui ciblent les représentants au niveau sous-régional et communautaire.

b) Faciliter les processus multipartites et les forums de citoyens pour aider à localiser la prévention de la VBI dans leurs contextes locaux, organiser des groupes de travail et des programmes de bourses qui contribuent à la gestion de problèmes d'identité spécifiques.

5.0 CONCLUSION

Le conflit ethnique au Burundi peut être évité grâce à des stratégies proactives et à long terme d'édification de la nation. Les décideurs doivent travailler davantage pour que le Burundi soit pacifique, prospère et assuré. En revanche, ces efforts de prévention des conflits devraient se concentrer sur la construction d'institutions démocratiques crédibles et d'une culture démocratique locale (qui permet une participation et une représentation égales), une application stricte des lois et des politiques établies, une éducation gratuite et obligatoire pour tous pour permettre la mobilité verticale et horizontale de la main-d'œuvre, des interventions de réduction de la pauvreté et une répartition équitable des biens publiques et la fourniture de services sociaux de qualité, en particulier dans les zones plus rurales et éloignées.